Date de publication : 21/04/2023

## REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Puy de Dôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres				
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum	
85	85	45	43	

# SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation du Comité Syndical 23 septembre 2022 Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Date d'affichage de la convocation au siège 23 septembre 2022

> Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité: M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45 Nombre de délégués ayant voté pour : 47 Nombre de délégués ayant voté contre : 0 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0 Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

#### ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans: BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté: DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

Communauté de Communes Plaine Limagne: BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté: BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

#### Pouvoirs:

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	A l'ouverture de la séance	A compter de la délibération n°38
Nombre de délégués présents	45	46
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	48 Accusé de 063-25630

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20220929-DEL2022-34-DE Date de télétransmission : 10/10/2022 Date de réception préfecture : 10/10/2022

### Thème: QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

<u>Dél. 2022-34</u>: Réélection du délégué Élu du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°08-2008 en date du 19 janvier 2008 portant adhésion du Syndicat du Bois de l'Aumône au Comité National d'Action Sociale ;

VU l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS;

**VU** la délibération n°2020-29 du 17 septembre 2020 portant désignation du délégué local Élu du Comité National d'Action Sociale ;

VU la démission de Mme Amélie LUBIONDO de ses fonctions de Vice-Présidente ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de de pourvoir au remplacement de Mme Amélie LUBIONDO par l'élection d'un nouveau délégué auprès du CNAS;

Le Président propose de procéder à l'élection du délégué local Élu du CNAS, en remplacement de Mme Amélie LUBIONDO.

M. Frédérick MARTIN se porte candidat.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé du Président, Après en avoir débattu et délibéré,

#### À L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: DÉSIGNE Monsieur Frédérick MARTIN en qualité de délégué représentant les élus auprès du Comité National d'Action Sociale.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20220929-DEL2022-34-DE Date de télétransmission : 10/10/2022 Date de réception préfecture : 10/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.